

# Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

## INTERDIT !

### Le collège Saint-Laurent essaie d'arrêter la distribution du bulletin *Les emplois à temps partiel*

On a interdit le bulletin *Les emplois à temps partiel* !

Le collège Saint-Laurent a avisé le SEFPO que le syndicat n'est pas autorisé à distribuer le bulletin par le système du courriel du collège.

« Nous distribuons le bulletin *Les emplois à temps partiel* à toutes nos personnes-ressources à Kingston, Brockville et Cornwall depuis environ un an, et nous n'avons jamais eu de problème, » a dit Mary Ann White, déléguée principale de la section locale 417 du SEFPO. « Après la publication du numéro de décembre, un consultant qui travaille pour notre service de ressources humaines s'est présenté en agitant vivement le bulletin *Les emplois à temps partiel* sous nos nez et en disant que nous ne sommes pas autorisés à utiliser le système du courriel du collège pour recruter des membres du syndicat.

« Nous continuons à faire ce que nous faisons, » a dit White. « Nous lui avons dit, si vous avez une plainte, déposez-la auprès de la Commission des relations de travail. »

La section locale 417 a distribué le numéro *Les emplois à temps partiel* du 7 janvier sans incident.

« Nous savons que nous produisons un effet si certains employeurs essaient de nous arrêter, »

a dit Roger Couvrette, président de l'organisation des travailleurs à temps partiel et de session des collèges. « Ils réalisent que notre campagne fonctionne et ils savent que la grande majorité des travailleurs ayant appris de notre campagne n'hésitent pas à signer une carte syndicale.

« Sur ces campus où les dinosaures de la direction traînent toujours dans les couloirs, la stratégie de l'employeur est d'essayer d'empêcher les travailleurs de se renseigner sur notre campagne. Ça ne marchera pas. »

Certains collèges ont adopté une approche différente, en écrivant des lettres au personnel dans une tentative de causer un « frisson » parmi les employés à temps partiel et de session. D'autres ont enlevé des babillards des collèges les affiches « C'est le moment ! » du SEFPO. Certains directeurs ont averti secrètement les travailleurs des soi-disant « dangers » de la syndicalisation.

« Le plus grand danger auquel font face les travailleurs des collèges, c'est le danger qu'ils restent sans représentation ni capacité de négocier pour une meilleure existence au travail, » a dit Couvrette. « Dans quelques collèges où

**C'est le moment !**  
SIGNEZ UNE CARTE DU SEFPO DÈS AUJOURD'HUI

Suite à la page 2

nous connaissons l'obstruction de l'employeur, l'impact principal est qu'elle aide à faire de la publicité pour notre campagne. »

Couvrette a dit que c'est « bizarre » ... bien que le gouvernement McGuinty s'engage à accorder les droits de négociation aux employés à temps partiel des collèges, certains de ses propres agents – les collèges – semblent vouloir faire obstacle aux mesures de circonstance prises par les employés pour exercer leur droit.

Heureusement, la plupart des collèges d'un

bout à l'autre de la province ne se sont pas mêlés de la campagne de quelque façon que ce soit, Couvrette a dit.

« Comme je l'ai toujours dit, la plupart des directeurs des collèges savent que la syndicalisation est avantageuse pour le personnel et bonne pour la qualité de l'éducation que nous fournissons, » a-t-il dit. « C'est la meilleure chose possible. »

Le gouvernement McGuinty s'attend à

## Le gouvernement recevra des conseils ce mois-ci sur les droits de négociation des employés à temps partiel

recevoir des conseils ce mois-ci sur la façon d'accorder les droits syndicaux aux employés à temps partiel et de session des collèges.

En août 2007, le gouvernement a annoncé son intention de reconnaître le droit des travailleurs à temps partiel des collèges d'adhérer à un syndicat. Il a demandé à Kevin Whitaker, président de la Commission des relations de travail de l'Ontario, d'examiner la *Loi sur la négociation collective dans les collèges* (LNCC) et de recommander des changements. Le rapport de Whitaker, prévu pour la fin de janvier, sera présenté à John Milloy, ministre de la Formation, des Collèges et des Universités. Il sera peut-être, ou peut-être pas, rendu public.

Le gouvernement McGuinty a annoncé l'examen de la loi l'été dernier après que la Cour suprême du Canada a décidé que la négociation collective est un droit protégé en vertu de la Charte des droits et libertés. Cette décision conteste toutes les règles relatives à la LNCC qui excluent les employés à temps partiel et de session de la négociation.

« La décision de la Cour suprême a changé fondamentalement le statut judiciaire des employés à temps partiel et de session des collèges de l'Ontario, » a dit Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO. « Ils ont gagné le

droit d'adhérer à un syndicat et de s'engager dans la négociation collective au moment où la décision a été prise.

« L'objectif principal de l'examen Whitaker est d'assurer que les employés à temps partiel et de session peuvent s'organiser en syndicat et négocier des conditions de travail dans un cadre juridique qui est équitable, sensible, et transparent, » a-t-il dit.

L'examen traite les questions telles que les suivantes : comment les employés peuvent devenir membres d'un syndicat, qui peut être membre d'un syndicat, comment les travailleurs se regroupent dans des unités de négociation, ainsi que les procédures de la négociation collective.

On peut consulter le mémoire du SEFPO présenté à l'examen Whitaker en ligne à <http://www.sefpo.org/colleges/parttime/pdf/WhitakerFrancais.pdf>.

*Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l' Organisation des employés à temps partiel et des session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).*

**[www.collegeworkers.org](http://www.collegeworkers.org) • 1-866-811-7274**